



# Commission Départementale

## Prévention, Médiation, Education

### **PROCES-VERBAL du jeudi 11 octobre 2018**

**Présidence de séance:** Gérard VIVES

**Secrétaire de la séance :** Nicolas MAKSYMIUK (Administratif)

**Présents (en conférence téléphonique) :** Claude ADAM – Steve GAUDIN – Dominique DA ROCHA – Jean-Claude DEROZIER – Dominique GODEFROY

**Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.**

#### **RAPPEL**

#### **LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION**

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel ([secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

**Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».**

#### **ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE**

**La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.**

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

**En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de**

**15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.**

## **MATCH SENSIBLE**

### **MATCH 20515572 St Mard – Brie Est en Vétérans D2A du 14.10.2018**

La Commission,

Après étude de la demande du club de Brie Est suite aux incidents d'il y a 2 ans entre les 2 équipes,  
Considérant qu'après contact avec les 2 Présidents, il n'y a pas de raison de classer ce match comme sensible,

Considérant néanmoins, qu'il y a lieu de nommer des officiels sur cette rencontre afin de minimiser les risques,

Décide de nommer 3 arbitres officiels et un délégué à la charge des 2 clubs.

Prochaine réunion sur convocation